



SAINT MARTIN DE FRANCE

Inscription 2018/2019

Chaque année de nombreuses familles nous sollicitent pour l'admission de leur enfant à Saint Martin de France. Cette démarche nous honore et nous touche.

Collège et Lycée, St Martin de France prépare chaque jeune à s'ouvrir au monde et à réussir sa vie.

Si nous visons l'excellence par la qualité des études, notre ambition est plus large. Celle de donner à chaque jeune toutes ses chances : acquérir les connaissances, prendre confiance en soi, développer l'estime de soi, être imprégné des valeurs chrétiennes, vivre ensemble.

Notre tradition éducative Oratorienne associée à notre organisation à l'anglo-saxonne font de Saint Martin un établissement unique, solidement ancré sur ses trois piliers intangibles et indissociables :

- Une conception de l'homme, inspirée par la charte éducative de l'Oratoire,
- Un enseignement performant, avec des professeurs exigeants, bienveillants et des équipements modernes,
- L'Esprit Maisons qui favorise le travail personnel, l'autonomie, la prise de responsabilité et développe des liens d'amitié très forts.

Dans un monde complexe qui souvent déboussole, c'est pour les parents et les jeunes une réponse éducative attentive, efficace et structurante.

Les parents qui souhaitent l'inscription de leur enfant à Saint Martin de France voudront bien compléter le dossier joint et l'envoyer au secrétariat de l'établissement. Ensuite un entretien avec la Direction (Chef d'établissement ou Directeur adjoint) sera organisé avec les parents et l'enfant.

Très sensible à votre marque de confiance, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Saint Martin de France offers a unique educational opportunity. We provide a French cultural environment with an international outlook. We seek to develop passion, skills and self confidence in our students whilst providing a high standard of teaching with attentive and personalized support.

Le Chef d'établissement

François COLIN

SAINT-MARTIN DE FRANCE

1, avenue de Verdun

CS 70174 PONTOISE

95301 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél : 01 34 25 48 00

ADMISSION D'UN NOUVEL ELEVE

Pièces à fournir pour la constitution du dossier

- **PIECE N°1** La lettre de motivation des parents
- **PIECE N°2** La demande d'admission datée et signée
- **PIECES N°3** Les 3 bulletins trimestriels de l'année scolaire antérieure 2016-2017,
Les 3 bulletins trimestriels de l'année en cours 2017-2018 à nous
transmettre au fur et à mesure
- **PIECES N°4** Tous documents ou rapports de professionnels de santé si nécessaire
(suivi d'orthophonie, dyslexie, dyscalculie, psychologue, test QI, PAP,
PAI, PPS, PPRE...)

Le Secrétariat des Admissions

Charte éducative

Préambule

L'Oratoire assure la tutelle de quatre établissements scolaires sous contrat d'association avec l'État. Établissements catholiques, ils s'inspirent de l'Évangile, adhèrent aux orientations de l'Église et entretiennent les relations appropriées avec les instances civiles. Ils s'inscrivent plus particulièrement dans une tradition éducative vécue par diverses figures de prêtres de l'Oratoire.

Pour celle-ci, il n'y a pas d'éducation sans une certaine idée de l'Homme. Attentive aux questions du temps et s'adressant aux jeunes d'aujourd'hui, cette tradition prend en compte le contexte d'une société plurielle à l'équilibre précaire. Il en découle des conséquences pratiques qui constituent un cahier des charges, contextualisé dans chaque établissement oratorien, à respecter par les enseignants et l'ensemble des personnels.

Les jeunes qui y sont accueillis, comme les familles qui les présentent, doivent être pleinement informés de ce qui constitue l'identité de l'établissement : Une parole publique, claire et cohérente aidera à former une véritable communauté éducative.

1. Une conception de l'Homme

Pour Pierre de Bérulle (1575-1629), fondateur de l'Oratoire en France (1611), la condition humaine est placée sous le signe de l'énigme, de la complexité et de l'imperfection : « Régir une âme, c'est régir un monde, et un monde qui a plus de secrets et de diversités, plus de perfections et de raretés que le monde que nous voyons ».

Créé par Dieu, à son image et à sa ressemblance, l'Homme est appelé à se construire par la recherche du bien, du vrai et du beau. La dignité de la personne humaine appelle chacun à participer grâce au dépassement de soi, à la quête commune d'un bonheur pour tous. Renonçant à la satisfaction illusoire d'une multitude de désirs, comme à son seul épanouissement personnel, l'Homme peut accéder à l'expérience d'une authentique liberté.

Jésus-Christ incarne la figure d'une humanité accomplie, en même temps qu'il révèle la grandeur de la vocation humaine. À la lumière du Christ, chemin, vérité et vie (Jn 14, 6), l'Homme est ainsi appelé à une œuvre de développement intégral, de libération et d'unification de soi.

En conséquence, les établissements oratoriens dispensent une éducation, et pas seulement une instruction. En ce sens, tout enseignant est aussi éducateur. S'adressant à des jeunes qu'ils ne sauraient réduire à leurs résultats scolaires, les adultes des communautés éducatives ont comme premier objectif d'aider chacun à développer ce qu'il a de meilleur en lui, pour le mettre au service des autres et de la société. Fils ou fille de Dieu, chaque jeune est un sujet à éduquer en veillant à l'équilibre de toutes les dimensions de sa personnalité : physique, intellectuelle, psychologique, sociale et spirituelle. C'est dans cette perspective qu'est envisagée la pratique de l'évaluation : le savoir est une richesse intérieure avant d'être un moyen de réussite. Une attention particulière des éducateurs cherche comment répondre à l'échec, tout particulièrement l'échec scolaire.

Les établissements oratoriens développent les moyens permettant aux jeunes et aux adultes de développer l'intériorité, lieu de l'unité de la personne. Des activités scolaires et périscolaires développent l'imagination, le potentiel créatif et artistique, par lesquels s'expriment la recherche du sens, les interrogations du moment et l'estime de soi et des autres. Le scolaire et le périscolaire constituent un ensemble cohérent et intégré ; qu'ils soient enseignants ou cadres éducatifs, les éducateurs portent la préoccupation de l'un et de l'autre.

2. Le respect de la personne

"Celui qui plante n'est rien, ni non plus celui qui arrose, seul compte celui qui donne la croissance, Dieu." (1 Lettre aux Corinthiens 3, 7) L'éducateur aura une grande humilité pour ne jamais oublier la primauté de l'action divine dans le secret des cœurs. Avec bienveillance, il est appelé à respecter chacun dans son unicité, son originalité et sa complexité. Il s'adresse à une conscience à éveiller et éclairer. Éduquer un jeune, c'est reconnaître en lui une personne animée par une vocation spirituelle, c'est le vouloir libre et responsable.

En conséquence, les établissements oratoriens accueillent des jeunes d'origines socio-culturelles et de religions différentes. Chacun est pris en compte avec ses richesses, ses questions et ses difficultés. Chaque établissement veille à ce que l'accompagnement personnalisé favorise l'acquisition d'une véritable autonomie. Cette approche bienveillante ne tend cependant pas à évacuer les conflits, dont la prise en compte est nécessaire à l'acquisition d'une véritable autonomie par les jeunes.

Une attention particulière est donnée au respect de la personne dans le domaine religieux. La vie de foi, la vie en Église et la prière relèvent du libre choix des jeunes et de leur famille. Aux jeunes chrétiens, l'établissement proposera une formation catéchétique et la possibilité de célébrer les grands moments qui rythment la vie de l'Église.

Tout jeune peut acquérir une culture religieuse et développer la dimension spirituelle de sa personnalité sous la responsabilité pastorale du chef d'établissement. La diversité confessionnelle et religieuse est envisagée comme un atout pour développer le dialogue œcuménique et le dialogue interreligieux.

3. Une attitude éducative

Cette attitude s'inspire de Saint Philippe Néri (1515-1595), fondateur de l'Oratoire en Italie, qui incarnait une figure de l'espérance chrétienne. En conjuguant la joie, la confiance et l'exigence de donner le meilleur de soi-même en puisant à la source de l'Évangile, il cherchait à ouvrir les difficiles chemins de la liberté. L'Oratoire participe à la mission éducative de l'Église pour que ses établissements scolaires soient des lieux où les jeunes sont encouragés à être des acteurs inventifs. Ils seront ainsi préparés à devenir des citoyens responsables, plutôt que consommateurs dépendants de pratiques asservissantes.

Les éducateurs manifesteront une réelle capacité d'écoute et de dialogue : *"Un enfant n'est la chose de personne. Il n'est pas question de le dominer et en le dominant de le façonner comme une matière ou de le dresser comme un animal. Il s'agit de le servir pour, en partant de ce qu'il est, et en suscitant ses énergies, l'aider à devenir ce qu'il doit être."* (Lucien Laberthonnière, 1860-1932) Les éducateurs favoriseront cet apprentissage du discernement les préparant aux réalités actuelles du monde et à son devenir, en recourant à tous les médias.

4. Autorité et dialogue

Il n'est pas d'éducation sans exercice de l'autorité. Conçue non comme un droit mais comme un devoir au service de la croissance des personnes, la pratique de l'autorité vise à l'adhésion progressive des jeunes à leur propre éducation. Elle a recours au dialogue et à leur collaboration grâce auxquels les éducateurs les aideront à acquérir autonomie et responsabilité.

« *L'école n'est pas seulement un lieu de transmission du savoir, mais un lieu de communication des consciences.* » (Pierre Dabosville) Dans ce dialogue éducatif, les familles, les éducateurs et les jeunes peuvent s'enrichir mutuellement, dans une recherche de la vérité de leurs vies. En effet, chez Lucien Laberthonnière, l'éducation comporte une dimension de révélation de l'Homme à sa vocation propre : elle suppose une « sortie de soi » qui consiste à accueillir les affirmations contraires aux siennes et à se laisser former par l'altérité. Grâce à une démarche de générosité par laquelle il sacrifie sa propre individualité, l'éducateur se met en situation d'éduquer au nom d'une fin commune qui le dépasse. Son être, plus que ses méthodes, oriente les jeunes vers une vie meilleure, délivrée des égoïsmes et ouverte à la bonté et à la justice.

5. Une communauté éducative

Ce dialogue éducatif se vit dans le cadre d'une communauté, nécessaire à l'initiation à la vie sociale. Celle-ci doit aider chaque jeune à trouver son unité intérieure, à acquérir son autonomie de décision et à devenir pleinement responsable de lui-même, tout en restant solidaire des autres. À cet égard, il n'y a pas de vie commune sans respect des droits et des devoirs de chacun.

Les familles, enseignants, éducateurs et autres intervenants, les jeunes eux-mêmes, tous concernés par la tâche éducative, sont appelés à y participer ensemble. La tutelle apporte aux établissements de l'Oratoire les moyens appropriés (formation, rencontres, etc.) pour que les personnels réfléchissent ensemble à l'actualisation de sa tradition éducative. Afin d'actualiser et de développer leur compétence, cadres éducatifs et enseignants attachent une importance particulière à la formation continue.

Dans chaque établissement, tous les adultes s'efforcent d'être disponibles pour constituer une véritable communauté éducative, animée par l'Évangile et donnant du christianisme un visage dynamique et ouvert au dialogue. Il est souhaitable que des cadres et des enseignants participent à l'animation de la vie de foi et de sa transmission, ce qui implique une proportion suffisante de chrétiens dans l'encadrement. Responsable pastoral d'une communauté éducative, dont la diversité reflète celle de notre société, le chef d'établissement en est l'animateur. Il favorise l'intégration des multiples réalités pédagogiques, éducatives, administratives et financières composant la vie de son établissement, de sorte que « *amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent* » (Psaume 84).

DEMANDE D'ADMISSION 2018 - 2019

PHOTO

Etat civil du candidat :

NOM

Prénoms Nationalité

Date de naissance Lieu de naissance Pays

Enfant de Monsieur (Nom et Prénom)

Né le à N° S.S. : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Et de Madame (Nom d'épouse et Prénom)

(NOM de jeune fille)

Née le à N° S.S. : _/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Situation familiale :

Nombre d'enfants de la famille dontgarçons, Filles. Place dans la fratrie

Situation particulière de l'enfant : Orphelin de Père Orphelin de Mère Adopté

Situation des parents : Mariés Concubinage Séparés Divorcés Veufs Pacsés

A-t-il (elle) un frère, une sœur à Saint Martin ? OUI NON

Si OUI Nom et prénom :

Si les parents sont séparés, nom du représentant légal

Domicile de l'enfant

Coordonnées à remplir intégralement :

- **Adresse du père**
-
- Tél. domicile : Portable
- courriel @
- Profession (fonction précise)
- Téléphone courriel
- **Adresse de la mère** (si différent)
-
- Tél. domicile : Portable
- courriel @
- Profession (fonction précise)
- Téléphone courriel
- **Tuteur** (si besoin) Nom et Prénom :
- Adresse
- Tél. domicile Portable
- courriel @
- **Correspondant** (si besoin) Nom et Prénom :
- Adresse
- Tél. domicile : Portable
- courriel @
- **Enfant** : Portable : courriel : @

Situation religieuse :

Confession des parents : Père.....Mère.....

Pour les enfants appartenant à l'une des confessions chrétiennes, lieux et dates :

- du baptême..... - de la première communion.....
- de la profession de foi..... - de la confirmation.....

Etablissement fréquenté actuellement : public privé sous contrat privé hors contrat

Etablissement

N° d'identification.....

En classe deSérie.....

Etablissement(s) fréquenté(s) antérieurement : public privé sous contrat privé hors contrat

Années scolaires 2016 – 2017 en classe de à

2015 – 2016 en classe de à

Régime demandé : Interne demi-pensionnaire

Pour la classe de, série.....

Langue vivante I.....

Langue vivante II.....

Langue vivante III.....

Langue ancienne.....

A.....le

Signature du Père (ou tuteur)

et

Signature de la Mère (ou tutrice)



RÈGLEMENT FINANCIER 2018 – 2019
(Annexe 1 à la convention de scolarisation)

1. COÛT ANNUEL FORFAITAIRE

CONTRIBUTION ANNUELLE DE SCOLARITÉ	
Internat (*) :	
6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème}	8 930 €
3 ^{ème} - Seconde	9 590 €
1 ^{ère} - Terminale	9 917 €
Demi-pension (**) :	
6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème}	3 708 €
3 ^{ème} - Seconde	4 011 €
1 ^{ère} - Terminale	4 207 €
La 1^{ère} année s'ajoute :	
Les droits d'inscription (frais de dossier)	150 €
L'uniforme	192 €

(*) Comprend les frais de scolarité et d'encadrement (contribution familiale), de restauration (pension complète), d'hébergement, d'étude du soir, de maillot de sport maison et d'assurance obligatoire.

(**) Comprend les frais de scolarité et d'encadrement (contribution familiale), de restauration (forfait : 5 déjeuners par semaine), d'étude du soir, de maillot de sport maison et d'assurance obligatoire.

La possibilité pour les demi-pensionnaires de ne pas rester à l'étude du soir, n'entraîne aucune réduction particulière.

2. RÉDUCTIONS

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont présents simultanément à Saint-Martin, les réductions suivantes sont appliquées automatiquement sur les frais de contribution familiale, restauration et hébergement :

- ✓ 10% pour le second enfant,
- ✓ 30% pour le troisième enfant et chacun des suivants.

Ces réductions, qui apparaîtront sur la note de frais, ne peuvent pas se cumuler avec d'autres réductions.

3. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION

A l'inscription, il vous sera demandé un règlement d'arrhes (1000 € pour les internes ; 400 € pour les demi-pensionnaires), 150 € de frais d'inscription et 192 € pour l'uniforme complet soit un total de 1342 € pour les internes et 742 € pour les demi-pensionnaires. (Non remboursables en cas de désistement)

A la réinscription, il vous sera demandé un règlement d'arrhes (1000 € pour les internes ; 400 € pour les demi-pensionnaires). (Non remboursables en cas de désistement)

4. FACTURATION ET RÈGLEMENT

Fin Septembre, une note de frais annuelle est transmise à la famille comprenant la contribution annuelle de scolarité, les frais fixes de début d'année (uniforme, frais d'inscription) et les frais complémentaires à l'année (cf. article 5).

Durant l'année, l'échéancier de paiement pourra varier en fonction des prestations engagées pour vos enfants, au fur et à mesure de l'année. (cf article 6 : Autres Prestations)

Les règlements s'effectueront :

- Soit par prélèvement automatique sur votre compte selon le rythme choisi :
 - trimestriel : 10 octobre 2018 – 10 janvier 2019– 10 avril 2019.
- ou - mensuel : 9 mensualités du 5 octobre 2018 au 5 juin 2019.

A cet effet, vous retournerez au service comptabilité **le mandat original joint complété, signé et accompagné d'un RIB**. *Si vous êtes déjà en prélèvement en 2017/2018, inutile de joindre le mandat et le RIB.*

- Soit par carte bancaire sur EcoleDirecte, au rythme des 9 échéances mensuelles.

5. FRAIS COMPLÉMENTAIRES À L'ANNÉE

- **Cotisation APEL** : L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre Saint Martin de France a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et représentation des parents d'élèves. Elle fait partie du réseau national des A.P.E.L. La cotisation volontaire annuelle est de 35 €.

- **Provision d'avance sur frais d'activités** : Une provision sera portée sur la note de frais initiale à titre d'avance sur les frais d'activités (hors mercredi après-midi) /sorties (en classe/en maison) de l'enfant à hauteur de **90 €** pour les demi-pensionnaires et **180 €** pour les internes. Elle sera régularisée en fin d'année scolaire en fonction du nombre d'activités réalisées.

- **Entraide volontaire** : Une contribution volontaire d'un montant de **150 €** par famille est portée sur la note de frais annuelle. Elle est destinée principalement au fonds de bourses qui permet **d'aider les familles rencontrant des difficultés financières**. Si vous ne souhaitez pas manifester ce geste de solidarité, informer par écrit ou mail le service comptabilité avant le 15 septembre 2018.

6. AUTRES PRESTATIONS SUR DEMANDE OU À L'ÉVÈNEMENT

Transport : L'établissement assure le transport des élèves internes par autocar privé vers les destinations de Paris (Avenue Foch, Bercy), Versailles et Saint Germain. **Le prix du transport annuel est forfaitaire et s'élève à 640 €.**

Service Lingerie : Mise à disposition de draps et couverture pour un coût forfaitaire annuel de **150 €**.
Entretien du linge personnel des internes pour un coût forfaitaire annuel de **650 €**.

Week-end d'accueil : Il est possible d'accueillir les élèves lors de certains week-ends. Dans ce cas, une contribution forfaitaire de **90 € par week-end** sera facturée. Elle comprend l'hébergement, les sorties (théâtre, cinéma...), le sport, le transport éventuel, etc....

Colle tabac : Les retenues ont lieu le samedi de 9h00 à 11h00 et seront facturées **15 €**.

Médicaments et soins : votre enfant aura peut-être besoin de voir un médecin, de prendre des médicaments, de passer des examens médicaux : ces coûts seront portés obligatoirement sur les notes de frais complémentaires. (détail disponible auprès de l'infirmière).

D'autres frais individuels peuvent être facturés à l'évènement (ex : sortie pédagogique, voyages,...).

5. IMPAYÉS

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront facturés à la famille et le prélèvement automatique est immédiatement stoppé.

A défaut de règlement dans les dix jours suivant l'échéancier précisé dans le paragraphe 4, un courrier de mise en demeure sera envoyé à la famille. Si huit jours après la réception de ce courrier, la facture reste impayée, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En fin d'année, en cas d'impayés, après avoir averti les parents et en conformité avec le contrat de scolarisation, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

Dominique d'ARGENTRÉ
Directeur Financier

François COLIN
Chef d'Etablissement